



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tribunaux de commerce

Question écrite n° 31156

Texte de la question

M Xavier Deniau appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le problème que pose la lenteur de la justice en matière de litiges commerciaux. Les délais beaucoup trop longs dans lesquels sont traités les liquidations judiciaires et la lourdeur des démarches nécessaires pour obtenir le recouvrement des créances, sont particulièrement préjudiciables aux entrepreneurs et à leurs créanciers. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures urgentes qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Il ne ressort pas des éléments statistiques détenus par la chancellerie que la durée des procédures portées devant les tribunaux de commerce soit anormalement longue. Les constatations effectuées par les chefs des cours d'appel lors des inspections effectuées tous les ans dans les juridictions consulaires ne permettent pas d'affirmer qu'il existe des difficultés graves et généralisées en ce domaine. Les moyens alloués aux tribunaux de commerce et l'adaptation de l'effectif des juges consulaires à l'importance du contentieux qui leur est soumis sont très attentivement suivis par la direction des services judiciaires.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31156

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3217